

NIVEAU	DÉFINITIONS	DIPLÔME Jeunesse Sport	FONCTIONS CORRESPONDANTES	FPT
V	Personnel occupant des emplois exigeant un niveau de formation équivalent à celui du brevet d'études professionnelles (BEP) ou du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), et par assimilation, du certificat de formation professionnelle des adultes (CFPA) du premier degré.	BAPAAT	Assistant animateur	Adjoint territorial d'animation Adjoint d'animation de 2e classe (accès direct) Adjoint d'animation de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 2e classe Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe
IV	Personnel équivalent à celui du brevet professionnel (BP), du brevet de technicien (BT), du baccalauréat professionnel ou du baccalauréat technologique. Ancien diplôme : BEATEP (selon spécialités).	BPJEPS BEES 1°	Animateur socio-culturel et/ou sportif animateur sportif	Animateur territorial Animateur Animateur principal Animateur chef
III	Personnel occupant des emplois qui exigent des formations du niveau du diplôme des Instituts Universitaires de Technologie (DUT) ou du brevet de technicien supérieur (BTS) ou de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur. Ancien diplôme : DEFA	DEJEPS	Directeur de structure Cadre de l'animation	
II	Personnel occupant des emplois exigeant une formation d'un niveau comparable à celui de la licence ou de la maîtrise.	DESJEPS DEDPAD BEES 2°	Cadre, formateur Directeur de projet Entraîneur haut-niveau	
I	Personnel occupant des emplois exigeant une formation de niveau supérieur à celui de la maîtrise.	BEES 3°	Expertise et recherche	

Source : Jeunesse, Sports, vie associative Franche-Comté : <http://www.drds-franche-comte.jeunesse-sports.gouv.fr/>

BAPAAT (brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien)

Ce diplôme d'État permet l'encadrement, l'animation et l'accompagnement des activités physiques et sportives et des activités socio-culturelles soit comme assistant, soit en situation d'autonomie limitée et contrôlée par un professionnel de qualification supérieure. [Fiche BAPAAT](#)

BEATEP (brevet d'État d'animateur technicien de l'éducation populaire)

Le BEATEP sanctionne une formation dans le secteur d'intervention de la jeunesse et de l'éducation populaire ; il atteste d'une connaissance approfondie d'une spécialité ou d'un public et d'une capacité à l'utiliser dans le cadre d'une pratique professionnelle de l'animation en lien avec les objectifs et le projet de l'organisme employeur. [Fiche](#)

BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)

Ce diplôme permet à son titulaire de concevoir, conduire et évaluer des actions d'animation socioculturelle et/ou sportives de façon autonome dans le cadre de projets de structure. Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité à finalité éducative ou sociale, dans le champ des activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles. [Fiche BPJEPS](#)

□ BPJEPS LOISIRS TOUS PUBLICS

L'intervention de l'animateur tous publics s'inscrit dans une logique globale d'éducation populaire dont il est acteur : - animateurs jeunes - animateurs permanents de centres de loisirs - animateurs enfance jeunesse - animateurs personnes âgées. [Fiche](#)

□ Le BPJEPS ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS

Animateur d'activités physiques ou sportives - animateur ou éducateur sportif plurivalent - animateur ou moniteur sportif... [Fiche](#)

□ Le BPJEPS ANIMATION CULTURELLE

Animateur, animateur socioculturel, médiateur culturel, accompagnateur culturel, animateur de loisirs, animateur d'activités, médiateur du livre, animateur du patrimoine, animateur territorial ... [Fiche](#)

□ Le BPJEPS ANIMATION SOCIALE

Animateur, animateur social, animateur de quartier, animateur d'activités, animateur de prévention, animateur personnes âgées... [Fiche](#)

□ Le BPJEPS ACTIVITÉS ÉQUESTRES

Le titulaire du BP JEPS spécialité activités équestres exerce le métier couramment appelé « moniteur ». Dans la convention collective étendue, ce poste s'intitule enseignant- animateur. [Fiche](#)

□ Le BPJEPS ACTIVITÉS GYMNiques DE LA FORME ET DE LA FORCE

Éducateur, conseiller sportif, animateur, moniteur, professeur de fitness sont les appellations habituelles du métier. Cette spécialité est délivrée au titre des mentions suivantes : activités gymniques acrobatiques, activités gymniques d'expression, activités de la forme en cours collectifs, haltères, musculation et forme sur plateau. [Fiche](#)

□ Le BPJEPS PÊCHE DE LOISIR

Moniteur, guide de pêche de loisir. Le titulaire du BP JEPS pêche de loisir dispose des compétences pour organiser, encadrer et animer des séances, des stages ou des séjours pêche - accompagner les publics seuls ou en groupes, en tous lieux où se pratique la pêche de loisir - faire partager sa connaissance des milieux aquatiques et la valeur patrimoniale du territoire - promouvoir une éthique sportive et citoyenne. [Fiche](#)

BEES 1er degré (brevet d'État d'éducateur sportif 1er degré)

Le brevet d'État d'éducateur sportif (1er - 2ème ou 3ème degré) est l'un des diplômes inscrit sur la liste d'homologation. Il existe plus d'une soixantaine

Description des diplômes professionnels

de disciplines sportives ayant fait l'objet d'un arrêté spécifique de création du BEES correspondant. Le BEES 1er degré est un diplôme de niveau IV (niveau bac technologique - bac professionnel). [Fiche BEES](#)

DEFA (diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation)

Ce diplôme est conjoint au ministère du Travail et des Affaires Sociales et au ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Compte tenu de la rénovation des diplômes, il n'y a plus de formation DEFA.

Le Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS) remplace le DEFA.
Voir la [fiche des équivalences](#) permettant aux candidats en cours de DEFA de glisser vers le DEJEPS ou le DESJEPS.

DEDPAD (diplôme d'État de directeur de projet d'animation et de développement)

Le Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DESJEPS) remplace le DEDPAD.

DEJEPS - Animation socio-éducative ou culturelle

Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Il permet d'exercer des fonctions pédagogiques et d'encadrement.
Il existe pour l'instant une seule mention pour ce diplôme : Développement de projets, territoires et réseaux.
[Fiche DEJEPS](#)

DEJEPS - Perfectionnement sportif

Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, de niveau 3, permet de conduire des actions pédagogiques, de formation et d'encadrement en lien avec la mention disciplinaire choisie.
[Fiche DEJEPS - Perf](#)

DESJEPS - Animation socio-éducative ou culturelle

Le diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, de niveau 2, permet d'exercer des fonctions de direction ou de développement stratégique d'une organisation.
Il existe pour l'instant une seule mention pour ce diplôme : Direction de structure et de projet. [Fiche DESJEPS Direction](#)

DESJEPS - Performance sportive

Le diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, de niveau 2, permet de piloter des systèmes d'entraînement et de mettre en place la stratégie de performance dans un champ disciplinaire.
[Fiche DESJEPS Perf](#)